

Faits Marquants de la CdP14 de la CEM : Jeudi 15 février 2024

La Grande Commission (GC) a entendu les mises à jour des groupes de travail et a approuvé les documents de session. Dans la matinée, les délégués ont examiné les articles de l'ordre du jour liés à l'interprétation et à la mise en œuvre de la Convention, et dans l'après-midi, ils ont examiné les propositions visant à amender les annexes de la CEM.

Examen des documents en session

Plusieurs DSC ont été approuvés, dans certains cas avec des amendements mineurs, et transmis à la Conférence des Parties (CdP) pour adoption, portant notamment sur : la mobilisation des ressources ; l'Atlas sur la migration animale ; le mécanisme d'examen et le programme de législation nationale ; les dispositifs de concentration de poissons ; les collisions avec des navires ; les zones importantes pour les mammifères marins ; la viande sauvage aquatique et le Plan d'action pour lutter contre les récoltes de viande sauvage aquatique en Afrique de l'Ouest ; la définition des termes « État de l'aire de répartition » et « vagabond » ; les zones importantes pour les requins et les raies ; les écosystèmes d'herbiers marins ; les priorités de conservation des cétacés ; les tortues marines ; les plans d'action spécifiques à l'espèce (SSAP) pour la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) et le requin ange (*Squatina squatina*) ; l'initiative pour les carnivores africains (ACI) ; le pastoralisme et les espèces migratrices ; les implications de la conservation de la culture animale et de la complexité sociale ; et le déclin des insectes et sa menace pour les populations d'animaux insectivores.

Le document de session sur les Plans d'action pour les oiseaux a été recommandé pour adoption par la CdP suite à une proposition du BANGLADESH, soutenue par l'INDE, d'y inclure une référence à l'élaboration d'un SSAP pour l'écumeur indien (*Rynchops albicollis*).

D'autres documents de session ont nécessité des révisions plus substantielles. Le ROYAUME-UNI a demandé des modifications au document de session sur les poissons d'eau douce, y compris l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*), visant à faciliter le travail du Secrétariat et des Parties sur cette question et à garantir l'implication du Conseil scientifique (CS) dans l'élaboration d'un plan d'action multi-espèces, entre autres modifications.

L'UE et le ROYAUME-UNI ont proposé des amendements mineurs au DSC sur la participation communautaire et les moyens de subsistance. ISRAËL, contré par le ZIMBABWE et CONSERVATION FORCE, a demandé un libellé soulignant les impacts négatifs potentiels des pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) sur les espèces migratrices. SNOW LEOPARD CONSERVANCY (SLC) a souligné que la Convention n'a pas encore véritablement reconnu les peuples autochtones en tant que partenaires, appelant les parties à honorer leurs engagements internationaux. Le ROYAUME-UNI a demandé une modification mineure au DSC sur les énergies renouvelables et les espèces migratrices, l'UE demandant un délai supplémentaire pour consultation. L'Australie a demandé d'harmoniser la terminologie relative aux PACL dans tous les DSC.

Interprétation et mise en œuvre de la Convention

La GC a examiné les articles suivants de l'ordre du jour. Sauf indication contraire, les discussions se poursuivront dans les groupes de travail concernés ou des DSC seront produits.

Plans d'action pour les oiseaux : Plan d'action pour la frégate de l'île Christmas (*Fregata andrewsi*) : L'Australie, parlant également au nom des Philippines, et soutenue par BIRDLIFE INTERNATIONAL, a présenté le SSAP (UNEP/CMS/COP14/Doc.28.5.2/Rev.1). La GC a recommandé l'adoption du document.

Plan d'action pour la grande outarde (*Otis tarda*) en Asie : La Mongolie a introduit le SSAP (UNEP/CMS/COP14/Doc.28.5.3). La GC a recommandé l'adoption du document.

Vautours d'Afrique-Eurasie : Le Secrétariat a présenté le document, y compris les projets d'amendements à la résolution 12.10 sur la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie (UNEP/CMS/COP14/Doc.28.6/Rev.1).

Plan d'action mondial pour le Faucon sacré (*Falco cherrug*) (SAKERGAP) : Le Secrétariat a présenté le document, y compris les projets d'amendements à la Résolution 11.18 (Rev.COP12) (UNEP/CMS/COP14/Doc.28.7/Rev.1).

Questions de conservation des espèces terrestres : Convention commune sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)-CMS ACI : Le Secrétariat a présenté le document UNEP/CMS/COP14/29.1/Rev.1. La CITES, l'Ouganda et le Sénégal ont souligné la tenue d'une réunion des États de l'aire de répartition en Ouganda en 2023. L'Inde a parlé du programme de son gouvernement, l'Alliance internationale des grands félins.

Mégafaune sahélo-saharienne : Action concertée (AC) sur la mégafaune sahélo-saharienne : Le Secrétariat a résumé les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'AC pour les huit espèces concernées et la proposition de clôturer cette AC suite à la recommandation du CS (UNEP/CMS/COP14/Doc.29.2.1/Rev.1). L'Égypte a suggéré d'inclure des espèces supplémentaires de la mégafaune dans les travaux futurs. Israël a fait part de ses préoccupations concernant les programmes d'élevage en captivité et de réintroduction à des fins de chasse. La GC a recommandé l'adoption du document.

Initiative pour la mégafaune sahélo-saharienne (SSMFI) : Le Maroc a présenté le document UNEP/CMS/COP14/Doc.29.2.2, y compris la proposition d'amendement de la résolution 9.21 (Rev.COP13) en établissant la SSMFI, qui s'étendra pour inclure les habitats adjacents et l'Afrique. Cul sauvage (*Equus africanus*). L'UE a suggéré un amendement visant à clarifier que le financement dépend des ressources « externes » disponibles. La GC a recommandé l'adoption du document. Le Brésil et le Pérou ont soutenu la proposition. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption. Gypaète barbu : L'Afrique du Sud a présenté la proposition d'inscrire sa population de Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus meridionalis*) à l'Annexe I de la CMS (UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.8). Le Zimbabwe, au nom du Groupe Africain, le Sénégal, le Malawi et l'Ouganda ont soutenu la proposition. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Initiative sur les mammifères d'Asie centrale : Le Secrétariat a présenté le document UNEP/CMS/COP14/Doc.29.3/Rev.2.

Éléphant d'Afrique : Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique : Le Zimbabwe a présenté le document UNEP/CMS/COP14/Doc.29.4.1 et son DSC pertinent, qui prévoit une

révision du Plan pour 2023. Le KENYA a demandé une référence à des « modèles de financement nouveaux et innovants », l'UE proposant plutôt des « instruments » que des « modèles ». La GC a recommandé l'adoption du document.

Protocole d'accord (PA) sur l'éléphant d'Afrique de l'Ouest : Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.29.4.2](#), dont la GC a recommandé l'adoption sans amendement.

Anse sauvage d'Afrique : Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.29.5/Rev.2](#) avec les projets de décisions sur la conservation de l'âne sauvage d'Afrique (*Equus africanus*). La GC a recommandé l'adoption du document.

Mesures de conservation du Jaguar : Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.29.6.1](#), y compris les projets de décisions sur les mesures de conservation du Jaguar (*Panthera onca*), et a noté les discussions du groupe de travail pour les fusionner avec les projets de décisions dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.29.6.2](#). 29.6.2 sur les travaux conjoints potentiels CITES-CMS Jaguar.

Initiative pour le Jaguar : Le COSTA RICA a présenté le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.29.6.2](#), comprenant un projet de résolution sur une Initiative de la CMS pour le Jaguar. Le délégué a souligné l'importance de cette plateforme pour une coopération renforcée, la mobilisation des ressources et l'action de conservation pour les jaguars.

Pastoralisme : Le Secrétariat a présenté le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.29.7](#) sur le pastoralisme et les espèces migratrices, y compris les projets de décisions, et a noté les discussions en cours au sein du groupe de travail terrestre.

Cérémonie de signature du Protocole d'Accord : L'ARGENTINE, au nom des parties signataires, et la CEM ont signé un PA sur la conservation des flamants roses des hautes Andes (*Phoenicoparrus jamesi* et *P. andinus*) et de leurs habitats.

Amendement des annexes de la CEM

Lynx eurasiatique et balkanique : La MACÉDOINE DU NORD a présenté la proposition d'inclure le lynx eurasiatique (*Lynx lynx*) à l'Annexe II et le Lynx des Balkans (*Lynx lynx balcanicus*) à l'Annexe I de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.1/Rev.1](#)). Le TURKMÉNISTAN, BORN FREE FOUNDATION et la MACÉDOINE DU NORD ont noté que ces espèces répondent aux critères pour être considérées comme « migratrices », tels qu'énoncés dans la résolution 13.7. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Chat de Pallas : Le KAZAKHSTAN a présenté la proposition d'inclure le Chat de Pallas, ou Manul (*Felis manul*), à l'Annexe II de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.2/Rev.1](#)). Le TURKMÉNISTAN et la BORN FREE FOUNDATION ont souligné l'état de conservation de l'espèce et son aire de répartition transfrontalière. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Guanaco : Le PÉROU a introduit la proposition visant à inscrire le Guanaco (*Lama guanicoe*) à l'Annexe II ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.3](#)). L'ARGENTINE et la WILDLIFE CONSERVATION SOCIETY (WCS) ont souligné leur engagement envers les futurs travaux de conservation et de gestion. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Grand dauphin de Lahille : L'ARGENTINE a présenté la proposition visant à inclure le grand dauphin de Lahille (*Tursiops truncatus gephyreus*) aux Annexes I et II de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/31.4.4](#)). Le ROYAUME-UNI et la COMMISSION Baleinière Internationale (CBI) ont soutenu l'inscription proposée. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Marsouin commun : L'UE a présenté la proposition visant à inscrire la population proprement baltique du marsouin commun (*Phocoena phocoena*) à l'Annexe I de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.5](#)). Le ROYAUME-UNI, OCEAN CARE et WHALE AND DOLPHIN CONSERVATION (WDC) ont soutenu la proposition. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Pélican péruvien : Le PÉROU a introduit la proposition d'inscrire le pélican péruvien (*Pelecanus thagus*) aux Annexes I et II de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.6](#)). L'ARGENTINE et le BRESIL ont exprimé leur soutien. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Pluvier magellanique : Le CHILI a introduit la proposition d'inscrire le Pluvier magellanique (*Pluvianellus socialis*) à l'Annexe I de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.7/Rev.1](#)). Le BRESIL et le PÉROU ont soutenu la proposition. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Gypaète barbu : L'AFRIQUE DU SUD a présenté la proposition d'inscrire sa population de Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus meridionalis*) à l'Annexe I de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.8](#)). Le Zimbabwe, au nom du GROUPE AFRICAÏN, le SÉNÉGAL, le MALAWI et l'OUGANDA ont soutenu la proposition. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Requin tigre des sables : Le BRESIL a présenté la proposition visant à inscrire le requin tigre des sables (*Charcharias taurus*) aux Annexes I et II de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.9/Rev.2](#)). ISRAËL, LE SÉNÉGAL, le ROYAUME-UNI, le COSTA RICA, les MALDIVES, l'UICN et d'autres ont soutenu la proposition. L'AUSTRALIE a noté que la carte de répartition dans la proposition révisée ne reflète pas avec précision la population australienne, des études confirmant que les populations de l'Australie orientale ne sont pas migratrices. Elle a averti que l'inclusion d'espèces non éligibles pourrait affaiblir les objectifs de la Convention. PANAMA a précisé que le document révisé reconnaît l'absence de mouvement des populations d'Australie orientale. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Poisson-guitare à menton noir : ISRAËL a présenté la proposition visant à inclure le poisson-guitare à menton noir (*Glaucostegus cemiculus*) à l'Annexe II et la population de la mer Méditerranée de cette espèce à l'Annexe I de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.10](#)). Le SÉNÉGAL et l'UICN ont soutenu la proposition. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Raie taureau : ISRAËL a présenté la proposition visant à inclure la Raie taureau (*Aetomylaeus bovinus*) à l'Annexe II et la population de la mer Méditerranée de cette espèce à l'Annexe I de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.11](#)). Le SÉNÉGAL et l'EGYPTE ont soutenu la proposition. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Raie Cownose lusitanienne : ISRAËL a présenté la proposition visant à inclure la raie Cownose lusitanienne (*Rhinoptera marginata*) à l'Annexe II et la population de la mer Méditerranée de cette espèce à l'Annexe I de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.12](#)). L'EGYPTE a soutenu la proposition. La GC a recommandé la proposition à la CdP pour adoption.

Poisson-chat doré et Laulau : Le BRESIL a présenté des propositions visant à inclure le poisson-chat doré (*Brachyplatystoma rousseauxii*) et le poisson-chat Laulau ou Piramuta (*Brachyplatystoma vaillantii*), à l'Annexe II de la CEM ([UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.13](#) et [UNEP/CMS/COP14/Doc.31.4.14](#)). Le délégué a souligné que ces propositions soutiendraient des mesures de collaboration entre les États de l'aire de répartition pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable. L'UE, l'Uruguay, au nom de la RÉGION DE L'AMÉRIQUE DU SUD ET CENTRALE ET DES CARAÏBES, et la WCS ont soutenu la proposition. La GC a recommandé les propositions à la CdP pour adoption.

Dans les couloirs

« Il s'est produit quelque chose d'incroyable : nous avons conclu nos affaires pour cet après-midi. » Les délégués ont applaudi cette déclaration, en partie par surprise, en partie par soulagement : rattraper son retard, puis atteindre les objectifs de l'ordre du jour impliquait d'approuver ce que certains appelaient une « pile herculéenne » de documents de conférence et de recommander l'introduction de plus d'une douzaine de nouvelles espèces dans l'ordre du jour dans les Annexes de la Convention. Le tout dans un seul bon après-midi de travail. Un participant chevronné a souligné que même le Manul, qui « ressemble à un vieil Écossais grincheux les jours de mauvais poils », doit avoir le sourire.

D'autres ont fait part d'évaluations plus sobres. « C'est bien beau de se lever et d'applaudir, mais la réalité est que ces espèces sont inscrites aux annexes parce qu'elles sont décimées », soupire un délégué. « Je rêve du jour où nous commencerons enfin à retirer des espèces des listes. » Un autre a souligné le fait que, malgré toutes les victoires du Comité, certaines des questions les plus importantes – comme celles débattues par le groupe de travail sur le budget – restaient encore à résoudre. « J'espère que les gens pourront se reposer », a-t-il noté. « Ils en auront besoin. » Alors qu'il ne restait qu'une demi-journée de travail vendredi, certains délégués étaient clairement impatients d'explorer leur pays hôte. On avait hâte de goûter pour la première fois au célèbre plat de riz ouzbek appelé plov. « On dit que ça rend fort, c'est bien ! ont-ils dit en rigolant. « Il faut finir forts ! »